

Conseil Municipal du 05 avril 2012

Personnes présentes :

Georges LACOUR, Brigitte DUBOIS, Martine NIVOST, Sébastien GOGNIAT, Philippe WATTEAU, Eric JURY, Raymond MONTAGNE, Jacky PERRET, Laurent NIGAUD, François FUCHET, Daniel BELIN

Excusés :

Jean-Luc LESAVRE, pouvoir de vote donné à Laurent NIGAUD
Christelle ROBERT, pouvoir de vote donné à Sébastien GOGNIAT

Absente :

Martine COSTA REDOL

Secrétaire de séance :

Daniel BELIN

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 mars 2012,
Décision d'aliénation des chemins ruraux et mise en demeure des propriétaires riverains,
Convention de délégation de compétence pour les transports scolaires du 1^{er} degré,
Vente parcelle communale AC210,
Etude préalable d'aménagement et urbanisme « Eco village avenir » et demande de subvention de la région,
Dissolution du syndicat intercommunal de télévision de la vallée du Mesvrin,
Préparation des bureaux de vote des élections présidentielles et législatives de 2012,
Travaux,
Urbanisme,
Questions diverses,

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 mars 2012 :

Mr le Maire fait remarquer qu'il a été omis de préciser que le taux des taxes a été maintenu en 2012 au niveau de l'année 2011, à savoir:

- taxe d'habitation : 12,25%
- taxe foncière (bâti) : 21.22 %
- taxe foncière (non bâti) : 63,35%

Aucune autre remarque n'a été formulée, le compte rendu est approuvé.

2) Décision d'aliénation des chemins ruraux et mise en demeure des propriétaires riverains :

Il est rappelé que 3 chemins ruraux ont fait l'objet d'une enquête publique permettant la vente de ceux-ci aux riverains:

- chemin des Rippards,
- chemin de la Grimpette,
- chemin de la Gravettièrre,

L'enquête publique qui a eu lieu du 19 janvier au 04 février 2012 n'a fait l'objet d'aucune remarque. Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour continuer la procédure de vente des parties concernées. Un courrier sera adressé à tous les riverains pour leur proposer à la vente.

3) Convention de délégation de compétence pour les transports scolaires du 1^{er} degré :

La convention du ramassage scolaire pour les écoles primaires arrive à son terme cette année. Cette compétence est communale et c'est donc la commune qui doit lancer une consultation par « procédure adaptée au code des marchés publics ». Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour que cette procédure soit lancée. La commission d'appel d'offre se réunira le jeudi 03 mai à 11h pour analyser les propositions.

4) Vente parcelle communale AC 210:

La parcelle AC 210 de 1 826 m² a été divisée en 2 parcelles. Le coût de ce bornage est de 1 158,23 € TTC à la charge de la commune.

Pour la parcelle AC 237 d'une surface de 811m² nous avons une proposition d'achat, le bornage définitif étant fait, le conseil municipal délibère à l'unanimité pour en autoriser la vente dans les conditions proposées par l'acheteur.

La parcelle AC 237 est à vendre. Nous sommes en cours de négociation avec le SIVOM pour le détournement de la conduite des eaux usées de Mr RENAUD qui traverse cette parcelle. Le déplacement du poteau EDF devrait se régler lors de l'implantation d'une construction.

5) Etude préalable d'aménagement et urbanisme « Eco village avenir » et demande de subvention de la région:

Une consultation a été lancée auprès de bureaux d'étude et 9 dossiers ont été examinés en commission d'appel d'offre ce qui a permis d'en sélectionner 4 dans un premier temps. Une deuxième réunion a eu lieu au cours de laquelle le cabinet d'architecte chargé de l'étude a été sélectionné. Celui-ci sera rendu public qu'au retour de l'accord de la subvention de la Région qui doit participer à hauteur de 80% d'un montant maximum de 13 500€.

La constitution d'un groupe de travail autour des différents sujets de l'étude a été débattue. En conclusion il a été décidé d'attendre les propositions du maître d'œuvre (2 ou 3 sur chaque sujet étudié) et de faire participer les personnes localement concernées au choix de la solution définitive.

6) Dissolution du syndicat intercommunal de télévision de la vallée du Mesvrin :

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la dissolution de ce syndicat et pour que les propriétés de voirie (accès au relais de la Certenue) soient restituées aux communes concernées.

7) Préparation des bureaux de vote des élections présidentielles et législatives de 2012 :

Il a été jugé trop tôt pour constituer les bureaux de vote des législatives, seuls les bureaux des 22 avril et 06 mai ont été constitués.

8) Travaux :

Les chevreaux : Seule reste la matérialisation verticale et horizontale, qui devrait être réalisée dans le mois d'avril.

A noter que les habitants des Chevreaux ont été consultés sur l'opportunité de mettre en sens unique (quelque soit le sens) la « traverse des chevreaux ». Ils se sont prononcés pour ne rien changer, cette voie restera praticable dans les deux sens. La dangerosité de la sortie sur la départementale a été évoqué, il est rappelé que ce croisement est en agglomération et que par conséquent la traverse est prioritaire sur la départementale. La question sera posée aux services de la DDT.

La grand croix : La finition du revêtement est en cours, une seule entrée ne sera pas terminée dans l'immédiat puisque des travaux de raccordement au gaz vont être effectués dans les semaines qui viennent. La matérialisation verticale et horizontale se fera dans le même temps que celle des Chevreaux.

8) Urbanisme:

- Vente BOUILLOT/JOAO maison au 1, route du pont,
- Construction piscine Mr et Mme MATRAT aux Chevreaux,
- Vente parcelle AC 233 GIRARD/ GODILLOT.

9) Questions diverses:

- La famille Nigaud remercie l'ensemble du conseil municipal pour sa participation aux obsèques de Mr Marcel Nigaud.
- Malou demande la gratuité de la salle pour l'organisation du festival des majorettes. Cela fait 45 ans cette année que l'association existe et pour cette raison il est accordé à titre exceptionnel la gratuité de la salle A.Blondeau. Seules seront facturées les consommations d'eau et d'électricité.
- Le club de rugby demande la même faveur pour l'organisation d'un loto, dans ce cas le conseil municipal refuse la gratuité, un loto étant organisé dans un but lucratif. Le conseil municipal devra réfléchir dans les mois à venir pour mettre en place un règlement précis pour traiter de tous ces cas.
- Le conseil délibère pour permettre l'encaissement d'un chèque de remboursement par l'assurance d'un ordinateur détérioré à l'école primaire.
- Nous avons reçu la demande de Loic MERMET-LYAUDOZ pour un emploi durant les vacances. Le conseil n'est pas contre puisque cela a déjà été réalisé les années précédentes, mais attend d'éventuelles autres candidatures pour répondre.
- La ville du Creusot a intégré les communes du bassin de vie dans le fonctionnement de la future « *maison de la parentalité* » en construction dans le quartier d'Harfleur. Des parents de notre commune ont été tirés au sort et contactés pour participer au fonctionnement, nous encourageons ces parents à le faire. En tant qu'élu, Daniel BELIN participera à un groupe de travail, le but étant de mettre à disposition des parents une structure rassemblant tous les intervenants, pour traiter des problèmes relationnels au sein d'une famille. Cette maison devrait s'ouvrir au public à l'automne 2013.

La séance est levée à 20h35.